Les morts violentes de nourrissons

Rapport de recherche d'Anne Tursz pour l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED)

- Orphelins du sida, orphelins et enfants vulnérables (OEV) -

Insécurité - 24 avril 2011 - Blog de Laurent Muchielli, sociologue

- Vient de paraître :

Sous la direction de Anne Tursz (INSERM-CNRS), ***Les morts violentes de nourrissons : Trajectoires des auteurs, traitements judiciaires des affaires*** , Rapport de recherche pour le compte de l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED), février 2011.

- Extraits :

La connaissance scientifique de la maltraitance envers les enfants en France est quasi inexistante, tant dans sa dimension épidémiologique que dans celle du contexte psycho-affectif et socio-économique de vie des enfants. De ce fait, la fréquence de ce qui est en réalité un véritable problème de santé publique, reste inconnue, qu'il s'agisse de sa forme extrême (la maltraitance mortelle), de la maltraitance en général ou des situations de danger.

Dans une optique de prévention des répétitions de mauvais traitement mortels et, de façon plus générale, de prévention aussi précoce que possible de la maltraitance, il a paru à l'équipe en charge de cette recherche que plusieurs pistes nouvelles devaient absolument être creusées. On s'est notamment posé les questions suivantes : peut-on définir le profil des familles vulnérables à risque de devenir maltraitantes ? Peut-on identifier les raisons des « loupés » observés tant dans la collaboration entre secteurs que dans le traitement judiciaire de certaines affaires ? Le traitement judiciaire des cas et l'utilisation de l'expertise sont-ils propres à contribuer à la prévention de la récidive ?

Ce rapport de recherche permet de combler quelques lacunes de la connaissance. Il comporte : 1) une description quantitative des caractéristiques des enfants victimes ; du lieu de survenue du décès ; des investigations pratiquées et des conclusions de la procédure judiciaire ; 2) une analyse des durées de la procédure judiciaire et des parcours des cas ; 3) une analyse critique, à partir d'études de cas, de l'apport de l'expertise médico-légale à la décision judiciaire ; enfin, 4) une analyse détaillée des cas de néonaticides (population des enfants, caractéristiques des familles, trajectoires, expertises psychiatriques).

- Lire la synthèse de ce rapport sur le site de l'ONED.
- Lire l'intégralité du rapport sur le site de l'ONED.